

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 24 AVRIL 2024 À 20h15

### PROCES-VERBAL No 404

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD et Laure VANONCINI ; MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
<b>Excusées</b>	Mmes Caroline ABBET et Gabriella ROBERT
<b>Absente</b>	Mme Emilia SCHLIPF
<b>Assistent à la séance</b>	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, Léa BOISADAM, procès-verbaliste

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux des commissions
5. Rapports de conclusion des commissions
  - a) N/A
6. Proposition de l'Exécutif
  - a) Délibérations : N/A
7. Proposition des Conseillers municipaux
  - a) Motion : N/A
  - b) Questions écrites : N/A
8. Présentation de la suite de l'étude de la Passerelle de l'Allondon
9. Dossiers en cours – questions et remarques
10. Divers

- **M. Polte**, ci-après « le président » ouvre le Conseil municipal de ce jour à 20h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Puis, il excuse Mmes Abbet et Robert.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2024

- **Mme Zoller** aimerait modifier en page 2862 la phrase « il viendra finalement au bureau de la fondation prévu le lundi 18 mars » par « le bureau de la fondation a rendez-vous avec Antonio Hodgers le 18 mars au DT » et remplacer « le rapport du conseil de fondation sera disponible d'ici la fin de l'année » par « le rapport de la commission des sports [...] ».
- **Mme Vanoncini** précise à la page 2865 qu'elle ne voulait pas se représenter au Conseil municipal pour des raisons de manque de disponibilité plutôt que pour des raisons professionnelles. **Mme Hutin Zumbach** ajoute à la même page à son sujet qu'il manque un « pas » dans la phrase « qu'elle ne se représentera pour des raisons professionnelles ».

[M. Bodenmann rejoint la séance à 20h18.]

**Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 est approuvé par 9 voix pour, 1 abstention et 0 refus.**

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- **Le président** annonce que le droit d'opposition du Conseil municipal relatif aux 3 millions de francs destinés à la rénovation du musée d'histoire naturelle a été accepté par les communes.
- **Le président** rapporte que Mme Doriane Santimaria a accepté la fonction de Conseillère municipale suite à la démission de Mme Sahar Nseir. Elle prêtera serment au prochain Conseil municipal au mois de mai.
- **Le président** invite toute personne souhaitant participer au tournoi de pétanque et de foot des élus prévu le 26 mai à Bernex de s'annoncer auprès de lui (les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 mai).
- **Le président** informe qu'une journée portes ouvertes est organisée à Epeisses au village d'instruction de sauvetage le samedi 27 avril 2024 de 09h00 à 17h00. Différents corps de sauvetage et de l'armée feront des démonstrations sur la place d'exercice. Cette journée est destinée à tous les publics.
- La Commune a reçu un rapport de l'association Noé21 (dont elle est membre) sur les nuisances de l'aéroport et son exploitation post-covid. Le président fera suivre le rapport aux personnes qui sont intéressées.
- Le Bureau a décidé d'organiser une séance des présidents le 20 août 2024 à 20h00 à la Mairie afin de faire un pré-bilan des travaux de commission durant cette législature. L'idée est d'avoir des pistes pour la séance de présentation de fin de législature qui se tiendra en octobre 2024.
- **Le président** rappelle qu'il était demandé aux présidents de commission d'écrire quelques lignes sur les travaux de commissions effectués en 2023 pour le rapport administratif 2023. Cela avait été demandé pour le début de l'année. Or, il semblerait que certains textes manquent. **Le président** remercie d'ores et déjà les présidents qui ne l'ont pas encore fait de le faire rapidement. **Le président** invite également les élus à prendre de manière générale des photos pour la communication ou pour le rapport administratif.

## **3. Communications et propositions de la Mairie**

- **Mme Zoller** annonce que la séance de fin de législature est agendée le 9 octobre 2024 à 20h00 à la salle polyvalente. Il s'agira de présenter les travaux réalisés durant la seconde partie de la législature et de lancer les appels à candidature pour les prochaines élections communales, en sachant qu'un stand devra être organisé à La Plaine et à Dardagny pour la recherche de candidats (les dates n'ont pas encore été arrêtées).
- Pour rappel, les championnats de Suisse sur route (cyclisme) auront lieu le jeudi 20 juin, le samedi 22 juin et le dimanche 23 juin. Le jour le plus problématique en termes d'organisation est le jeudi en raison des écoles. La course s'est organisée avec les TPG et les écoles. Des fermetures de route sont prévues de 08h45 à 11h30 et de 13h30 à 15h45. Afin de faciliter les déplacements, les écoles de Russin, La Plaine et Dardagny organiseront une journée commune à la salle polyvalente.

**Mme Hutin Zumbach** précise que la Commune a interpellé les écoles en leur demandant d'éviter que les enfants se déplacent à midi. À des fins de simplifications, les écoles vont organiser une journée particulière (vraisemblablement avec l'enseignant de sport) à la salle polyvalente. **Mme Zoller** ajoute que certains trajets des bus 74 et 75 seront supprimés pour cette journée. Dès que les TPG auront validé l'organisation avec le championnat, des notices informatives seront mises sur les panneaux des horaires de bus.

- **Mme Zoller** présente un point sur l'avancement de l'assainissement des immeubles sis 76-86 route de La Plaine. Suite à l'étude CECB+ réalisée l'année passée, la Commune a lancé un concept énergétique de rénovation. Il en ressort que les immeubles susmentionnés ont un IDC (indice de dépense de chaleur) moyen sur 10 ans de 521 MJ par m<sup>2</sup> par an. L'IDC pris en compte pour les rénovations et les taux à atteindre sur les trois années est de 502 MJ par m<sup>2</sup> et par an. Si ces valeurs sont proches de l'objectif 2030 fixé par le Canton de 450 MJ par m<sup>2</sup> par an, les collectivités publiques sont tenues de rénover en THPE (très haute performance énergétique) pour atteindre 360 MJ par m<sup>2</sup> par an. Ce standard THPE est imposé par le nouveau règlement de la Loi sur l'énergie. Ainsi, dès qu'une commune remplace une chaudière à énergie fossile, elle est tenue d'atteindre ces 360 MJ par m<sup>2</sup> par an. Il convient de noter que le surcoût entre une rénovation standard HPE (haute performance énergétique) et une rénovation THPE devrait être supportable en raison du nombre important de subventions qui s'appliquent pour le THPE mais pas pour le HPE.

**Mme Zoller** précise que les travaux à effectuer comprennent :

- Le remplacement des deux chaudières à mazout par une chaudière à pellets ou une pompe à chaleur (ce qui implique une modification du local à mazout pour un stockage éventuel de pellets) ;
- La pose de 80 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques sur la toiture de l'immeuble ;
- Une rénovation de l'enveloppe des bâtiments, de la toiture, des murs extérieurs et des plafonds des garages pour éviter des pertitions ;
- Le nettoyage des gaines de ventilation et des extracteurs ainsi que la pose de réglettes d'entrées d'air hygrométriques dans les cadres de fenêtres ;
- La pose de 105 m<sup>2</sup> de capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture de l'immeuble 82-86 et sur la toiture de l'immeuble 76-80 ;
- Le remplacement des appareils électroménagers de la buanderie par des appareils plus économes ;
- La pose de bornes de charge dans les garages pour les véhicules électriques.

**Mme Zoller** commente que ces postes ont chacun un potentiel de subvention :

- Solaire thermique : CHF 2'400.- de subvention au départ + CHF 1'000.- de subvention par kWh ;
- Solaire photovoltaïque : environ CHF 9'000.- de subvention (Pronovo) + une subvention SIG (20 % de la subvention fédérale) ;
- Standard TPHE : une subvention de CHF 135.- le m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique, à multiplier par 4'575 m<sup>2</sup> de surfaces de référence énergétique, ce qui représente CHF 617'625.- de subvention (OCEN) ;
- Bornes de charge : CHF 1'000.- par borne (OCEN) ;
- Chauffage au bois : CHF 3'000.- + CHF 50.- par kW (OCEN) ;
- Pompe à chaleur sur nappe phréatique : CHF 3'000.- + CHF 800.- par kW (OCEN) ;
- Remplacement des circulateurs chauffage : 40% de l'investissement (le montant exact se calcule en fonction des économies d'électricité) ;

- Assistance à maître d'ouvrage énergie : CHF 10.- le m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique, subvention plafonnée à CHF 30'000.-.

**Mme Zoller** spécifie que la Commune serait exonérée de l'impôt immobilier complémentaire sur 20 ans (soit environ CHF 20'000.- x 20 ans = CHF 400'000.-) avec une déduction du prix des travaux pendant 2 ans. **Mme Zoller** conclut qu'une rénovation THPE serait très pertinente. L'administration va à présent travailler sur un appel d'offres pour ces travaux.

- **Mme Bovy** s'excuse tout d'abord quant au fait que le rapport de la fiduciaire pour les comptes de la fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin, Dardagny, pour le logement et l'accueil des personnes âgées n'est parvenu que ce jour. **Mme Bovy** indique ensuite que la situation est saine et que la fondation se porte bien. Pour rappel, la fondation exploite les deux EMS du Mandement et de La Plaine ainsi que la villa pour personnes en difficulté psychique avant l'âge de l'AVS à Satigny. La fondation est aussi propriétaire de l'EMS de Satigny et d'une allée dans le nouveau complexe des Celliers en cours de construction. Pour cet objet, des surcoûts sont dus à une pollution et à des problèmes statiques qui n'ont pas été décelés par les architectes et les ingénieurs (la fondation pourra toutefois y faire face). La fondation est également propriétaire de l'extension de l'EMS de Satigny qui sera construite sur l'ancien centre commercial qui jouxte l'EMS actuel (un concours d'architecte va être lancé avec la commune de Satigny car l'EMS de Satigny est trop petit par rapport à la population de cette commune).

**Mme Hutin** cite la page 3 du rapport des comptes, plus précisément l'intitulé « prévoyance sociale », où elle se demande pourquoi la valeur est passée de CHF 504'000.- en 2022 à près de 2 millions de francs en 2023. **Mme Bovy** répond que ce saut provient sans doute du changement du prix de pension et des aides cantonales. **M. Guyot** relève que ce même chiffre se retrouve dans le tableau suivant au niveau du flux de trésorerie, où il est noté qu'il s'agit d'un investissement lié aux projets immobiliers. **M. Guyot** en déduit que cela serait associé au projet des Celliers, ce que **Mme Bovy** confirme.

**M. Guyot** note ensuite en page 4 du rapport une variation des liquidités à court terme au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre. **M. Guyot** s'enquiert de la raison pour laquelle il y a des variations négatives de CHF 50'000.- puis de 1 million de francs. Selon **M. Rausis**, cela est probablement lié à l'investissement immobilier.

**Mme Bovy** annonce qu'elle posera la question et qu'elle reviendra avec une réponse par écrit au prochain Conseil. **M. Wyss** fait remarquer qu'il est noté plus haut « dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les disponibilités ». Cela doit donc avoir un rapport avec les investissements.

- **Mme Bovy** rapporte que le week-end des artistes est prévu les 4 et 5 mai. Il s'agira d'une occasion pour découvrir tout ce qui se fait dans la commune ainsi que les musiciens qui ont constitué un orchestre.
- **Mme Bovy** envisage de prévoir au printemps 2025 une exposition « coup de poing » dont la forme reste à définir sur la thématique des déchets. **Mme Bovy** demande aux membres du Conseil municipal de prendre des photos des écopoints qui sont dans des états déplorables en notant la date et l'endroit où la photo a été prise. Lorsque la Commune aura récolté un nombre suffisant de photos, elle pourra en faire une exposition pour marquer les

esprits. La Commune fait déjà beaucoup sans aucun résultat. Avec une exposition photo, les gens se reconnaîtront peut-être et commenceront à réfléchir autrement. Les photos doivent être envoyées par courriel avec la date et le lieu de la photo.

- **Mme Hutin Zumbach** invite les membres du Conseil municipal à participer à l'inauguration du local des jeunes suite aux différents travaux réalisés par l'équipe et les jeunes le 3 mai de 17h30 à 20h30 au local de La Plaine. L'équipe en place sera ravie de rencontrer les élu-e-s autour d'un verre. Un tout-ménage arrivera prochainement dans les boîtes aux lettres.

#### 4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **M. Guyot** observe que le PV de la commission Entretien – Sports du 30 janvier dernier mentionne un savant calcul pour définir les différentes subventions octroyées à l'avenir. **M. Guyot** s'enquiert de la clé de répartition utilisée ainsi que de la manière dont ce calcul a été confectionné. **Mme Hutin Zumbach** explique que la commission avait proposé un tableau dont la mise en application ne convenait pas par rapport à ce que les sociétés touchaient déjà. L'administration a donc recherché des formules qui pouvaient être le plus équitables possible pour toutes les sociétés communales (ce qui était peu aisé, chaque société ayant un fonctionnement très différent). Le résultat a été présenté et accepté par la commission. **Mme Hutin Zumbach** propose d'envoyer ce tableau à l'ensemble du Conseil municipal, le but n'étant pas de le garder secret. L'idée était que la majorité des associations sportives touchent la même chose voire un peu plus. **Mme Zoller** précise que ce qui a été travaillé et étudié par la commission a été conservé dans les grandes lignes. Il a toutefois fallu prévoir quelques adaptations.
- **M. Guyot** cite ensuite la page 2 du même PV où il est fait mention de dispositifs mis en place pour le matériel de sport du *street workout*. **M. Guyot** se questionne sur la mise en œuvre concrète de ce dispositif, notamment si le matériel sera identifié comme tel. À cela, **M. Vuissoz** répond que la séance de la commission Entretien – Sports de la veille a abordé la question des boxes stockant du matériel de sport. Une nouvelle étude est en cours car la précédente concluait à un prix trop onéreux (CHF 5'100.- par an).
- Toujours sur le même PV, **Mme Röthlisberger-Couillaud** remarque qu'il est fait mention d'une journée sportive communale. Elle aimerait connaître la forme et la date de cette journée. **M. Vuissoz** indique que ce point a également fait l'objet d'une discussion en commission la veille. Cette journée aura lieu le dimanche 18 août au terrain de La Plaine. Toutes les sociétés sportives sont invitées. Si la météo est clémente, un pique-nique et un apéritif seront offerts par la Mairie. Un tout-ménage suivra.
- **M. Rausis** note au point 4 du même PV que les travaux de plomberie nécessaires pour le local des jeunes seront associés au budget 2024. **M. Rausis** souhaite savoir si les travaux ont été réalisés cette année ou s'ils sont prévus pour le budget 2025. **Mme Hutin Zumbach** confirme qu'une partie d'adaptation a été réalisée cette année. L'équipe a confirmé que la situation s'était nettement améliorée et que les problèmes olfactifs étaient réglés. Bien que d'autres améliorations devraient être entreprises, la partie intermédiaire semble suffire pour le moment.

#### 5. Rapports de conclusion des commissions

b) N/A

## 6. Proposition de l'Exécutif

- a) Délibérations : N/A

## 7. Proposition des Conseillers municipaux

- a) Motion : N/A  
b) Question écrite : N/A

## 8. Présentation de la suite de l'étude de la Passerelle de l'Allondon

### Présentation des passerelles (sur la base d'un PowerPoint projeté à l'écran)

- **Mme Zoller** rappelle en préambule que le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude lors de sa séance du mois d'octobre 2023. Des documents avaient été présentés, notamment un projet effectué par Charpente Concept qui portait sur deux passerelles. L'administration a resolicitée le mandataire pour qu'il intègre les remarques faites lors du Conseil municipal du mois d'octobre 2023 (à savoir mettre des panneaux solaires, prévoir un autre type de couverture et une autre forme de passerelle couverte). **Mme Zoller** va en l'espèce présenter un complément de projet en vue d'un crédit de construction. L'objectif de la présentation est de prendre connaissance des projets proposés en vue d'un rapport de conclusion que la commission Aménagement – Urbanisme devra présenter au mois de mai. Une fois que le choix de la passerelle sera validé par les conseils municipaux de Russin et de Dardagny, les mandataires travailleront sur le crédit de construction. Un autre vote sera effectué sur le raccordement de la passerelle à la rive droite de l'Allondon. À noter que ce choix sera entièrement indépendant de la création du giratoire.

**Mme Zoller** présente ensuite différents types de passerelle. La première passerelle est une passerelle ouverte. Le second projet est une passerelle couverte en forme de pentagone. Certains s'étaient enquis de la possibilité de mettre des panneaux solaires sur le toit. Après étude, il serait possible d'en mettre sur le pan sud de la passerelle en aval de l'Allondon avec un raccordement de l'autre côté de la route de La Plaine (il y a un poste de transformation proche du stade du Moulin). En outre, des personnes avaient suggéré de prévoir un toit dans un matériau autre que du polycarbonate. À partir du moment où cette passerelle serait sertie de panneaux solaires sur la partie sud du toit, la partie nord du toit pourrait être dans un autre métal (cuivre, zinc, alliages – il n'y a pas encore de décision prise sur le type de matériau qui serait installé sur ce pan). Cette passerelle couverte n'avait cependant pas fait l'unanimité sur sa forme. Le mandataire a donc retravaillé la structure avec des courbes qui s'intègrent dans la fleur de vie. La passerelle est de fait beaucoup plus élégante et arrondie. En termes de cubage de bois, cette troisième variante se trouve entre celui de la passerelle ouverte et celui de la passerelle en pentagone avec une structure qui permet de supporter beaucoup plus de poids. En revanche, il ne serait pas possible de mettre des panneaux solaires en raison de la courbure de toit. Le mandataire a aussi retravaillé les coûts des trois passerelles. Les montants sont plus ou moins similaires, étant entendu que les panneaux solaires ne sont pas compris dans le coût tout comme les travaux de génie civil nécessaires pour aller jusqu'au poste de transformation. **Mme Zoller** conclut qu'il s'agissait d'un point d'information et qu'un vote aura lieu au mois de mai quand la commission Aménagement – Urbanisme présentera son rapport de conclusion. Elle se tient au surplus à disposition pour des questions sur cette partie.

- **Mme Hutin** s'enquiert de la raison pour laquelle un treillis est prévu au-dessus de la main-courante dans la seconde variante. **Mme Zoller** répond qu'il ne s'agit pas d'un treillis mais de la hauteur totale de la toiture. Elle ajoute qu'il s'agit pour le moment d'un projet et non pas d'un concept de construction.
- **M. Rausis** se demande pourquoi la passerelle devrait être couverte. Il aimerait également connaître le facteur de charge de panneaux solaires qui seraient installés en bas d'un vallon. **M. Rausis** craint que cela ne coûte cher en entretien et en installation. **Mme Zoller** mentionne qu'une passerelle ouverte demande beaucoup plus d'entretien et a une durée de vie nettement plus courte qu'une passerelle couverte (comme le pont couvert de Lucerne). En ce qui concerne les panneaux solaires, certains étaient opposés à l'idée d'en mettre au sein d'un milieu naturel comme l'Allondon mais l'administration a demandé au mandataire d'étudier cette éventualité comme il s'agissait d'une demande du Conseil municipal. Cela devra donc faire l'objet d'une validation par le Conseil municipal.
- Pour **M. Bodenmann**, une passerelle couverte s'inscrit dans une grande tradition suisse des passerelles couvertes construites à l'époque et qui existent toujours aujourd'hui. Il serait de surcroît regrettable de se priver d'une couverture pour une passerelle qui risquerait d'être refaite d'ici 60 ou 70 ans. **M. Bodenmann** juge le projet innovateur et les deux propositions couvertes avec ou sans panneaux solaires intéressantes. Avec une passerelle couverte, Dardagny entrerait dans une ère qui serait à la fois moderne et historique.
- **M. Rausis** aimerait s'assurer que les coûts seront partagés de manière égalitaire entre la commune de Russin et la commune de Dardagny. **Mme Zoller** confirme que cela sera le cas pour les coûts liés à la passerelle. L'accroche sur la rive droite sera quant à elle prise en charge par Dardagny et celle de la rive gauche par Russin. À ce jour, ce projet n'est pas en lien avec le giratoire, qui est totalement dissocié du dossier (la Commune espère tout de même que l'Etat acceptera ce giratoire pour la sécurité des chemins piétonniers).
- **M. Wyss** se demande si des chemins piétonniers sont prévus jusqu'à Russin, ce qu'affirme **Mme Zoller**. Cela sera présenté dans une seconde partie (pp. 2874-2875 *infra*).
- **Mme Hutin** craint que la passerelle couverte ne soit très sombre. **Mme Hutin** est également sceptique quant à la seconde version avec la pose de panneaux solaires en milieu naturel. La passerelle couverte arrondie serait quant à elle plus élégante mais elle limiterait la vue. Si **Mme Hutin** comprend l'argument de M. Bodenmann, selon lequel une passerelle couverte demande moins d'entretien et dure plus longtemps, son coût est CHF 100'000.- plus élevé. Or, ce montant permettrait d'entretenir à diverses reprises une passerelle non couverte.
- **Mme Zoller** annonce que le projet a été présenté à l'Office du patrimoine et des sites (ci-après OPS) dans le but de voir comment il se positionnait, le pont de Russin étant protégé. L'OPS était très enthousiaste car la passerelle permettrait d'admirer l'architecte du pont de Russin qui passe aujourd'hui complètement inaperçue. L'OPS était également favorable au projet qui incluait le giratoire. Il n'a toutefois pas mis sa position par écrit.
- **Mme Vanoncini** comprend l'inquiétude de Mme Hutin quant au caractère sombre de la passerelle mais elle ne partage pas forcément cette inquiétude. En effet, si la structure

semble écrasée sur le plan, la visibilité sera en réalité bonne puisque la hauteur prévue est de 3,50 mètres. S'agissant des futurs travaux aménagement, **Mme Vanoncini** commente qu'ils induiront des accès avec de grosses machines de chantier. **Mme Vanoncini** se questionne par rapport aux potentiels impacts que l'installation de chantier aurait sur la nature environnante. **Mme Zoller** rapporte que la Commune travaille avec le bureau Ecotec qui l'accompagne en tant que mandataire pour la protection des rives. À noter que l'accroche sur la rive droite au-dessus des eaux froides est pourvue de broussailles et d'arbustes. Il n'y a donc pas d'arbres à couper. Du côté de Russin, **Mme Zoller** évoque que tout a déjà été coupé lors de la réfection des enrochements du pont de Russin (il y avait une emprise de chantier du côté des eaux chaudes). La passerelle serait installée en deux ou trois morceaux. L'objectif est d'avoir un impact minimal sur les berges et la faune et la flore avec l'appui du bureau Ecotec.

- **M. Rausis** mentionne qu'une passerelle sur le Roulave n'est pas couverte alors qu'elle se trouve en pleine forêt dans un contexte bien plus humide. En sus, une passerelle ouverte le gêne esthétiquement moins qu'une passerelle couverte. Il pense qu'il existe à l'heure actuelle des moyens d'entretenir, à moindre frais et de manière plus fréquente, une passerelle ouverte pour assurer la durabilité de l'ouvrage. **M. Ramu** rend son préopinant attentif au fait que la passerelle sur le Roulave est difficilement praticable car elle est très glissante. Elle prend également la neige et la pluie. **Mme Zoller** rejoint M. Ramu en ajoutant qu'il y a plus en amont du Roulave une passerelle empruntée par des chevaux qui est régulièrement refaite parce qu'elle s'abîme.
- **M. Bodenmann** apporte un complément par rapport à la version couverte et la version non couverte. Il est évident que la commission Sécurité est attentive à la sécurité. Une passerelle couverte en hiver permettra un cheminement piétonnier plus sécurisé. À cela s'ajoute le risque des vélos. Cette passerelle doit donc aussi être réfléchi sous l'angle sécuritaire car la sécurité des piétons n'est pas garantie sur le pont actuel.
- **Mme Zoller** signale que la passerelle n'est absolument pas prévue pour les vélos (elle mesurera 2 mètres de largeur environ et les chemins environnants ne sont pas prévus pour les vélos). **Mme Zoller** conçoit toutefois que cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de vélos dans les faits.
- **M. Vuissoz** attire l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'une passerelle non couverte a une durée de vie d'environ 25-30 ans tandis qu'une passerelle couverte en chêne peut durer près de 200 ans.
- **Mme Hutin** relève que le toit de la passerelle devra être entretenu. Pour **Mme Zoller**, tout dépendra de la couverture. À titre d'exemple, le cuivre ne s'entretient pas et le bureau Ecotec a confirmé qu'il n'y avait aucune contre-indication à mettre une couverture en cuivre au-dessus de l'Allondon. **Mme Hutin** fait observer qu'une couverture en cuivre, si elle ne risque pas de s'abîmer, ne sera pas transparente. **Mme Zoller** rappelle que la proposition des architectes de prévoir un toit en polycarbonate pour assurer une transparence avait été rejetée par les deux conseils municipaux, d'où le fait qu'ils aient repensé le toit.

#### Zones d'accroche de la passerelle (sur la base d'un PowerPoint projeté à l'écran)

- **Mme Zoller** présente le périmètre de la passerelle avec les différents chemins (cf. slide n°4). Dans le cadre des travaux effectués pour la réfection des enrochements du pont de



Russin, la partie sous le pont a été débroussaillée pour créer un chemin qui permettrait de passer sous le pont de Russin et de réhabiliter le chemin de la Charrette qui monte en directement sur Russin. Côté Dardagny, une promenade arrivant depuis les Granges longe l'Allondon et sort sur le pont de Russin. En ce qui concerne l'accroche de la passerelle (cf. slide n°6), le chemin existant est en rive gauche des eaux froides et sort sur la route. À l'avenir, une petite passerelle pourrait passer par-dessus les eaux froides avec un chemin piétonnier du même acabit que les chemins existants (80 centimètres de largeur). Au sens de Mme Zoller, il faudrait prévoir une arrivée plus sécuritaire en amont de l'eau.

S'agissant du giratoire (cf. slide n°13), **Mme Zoller** indique que sa réalisation permettrait de prévoir un aménagement piétonnier pour aller jusqu'au passage piéton. Si le giratoire ne peut pas voir le jour, la Commune pourra discuter avec l'église afin de prévoir un cheminement piétonnier sécurisé qui passe derrière le mur de l'église (par le biais d'une servitude de passage).

- **Mme Vanoncini** s'appuie sur la slide n°4 en faisant remarquer que le chemin rouge qui se trouve dans le carré bleu est, sauf erreur, un ancien chemin qui se trouve sur swisstopo et qu'il faut réhabiliter. **Mme Zoller** confirme les propos de sa préopinante en précisant qu'une partie a été réhabilitée lors des travaux du pont de Russin. **Mme Vanoncini** encourage la Commune à réhabiliter ce chemin car le chemin existant (en jaune sur la carte) est très glissant et pentu et donc peu praticable.
- **Mme Zoller** commente ensuite que la sortie du chemin actuel est très dangereuse car il sort au milieu d'un virage. En ce qui concerne la partie relative à Russin, **Mme Zoller** rappelle que la partie sous le pont a été réhabilitée. Un travail devra être fait pour ce bout de chemin afin que les promeneurs puissent se rendre jusqu'au viaduc de l'Allondon (là-aussi sur des sentiers de 80 cm de largeur). Il y aurait par ailleurs une sortie sur Dardagny au-dessus des eaux froides avec la suppression du chemin en jaune sur la carte qui reprendrait sa vie naturelle.
- **Le président** rappelle que la variante à voter doit être la même pour les deux Conseils municipaux. Si l'un des deux n'est pas d'accord, soit le dossier repart en travaux, soit le projet est stoppé avec un coût divisé entre Dardagny et Russin pour l'étude de la passerelle et des accroches financées par Russin pour celles de Russin et inversement pour Dardagny (chaque Conseil municipal votera pour l'accroche qu'il souhaite sans avoir son mot à dire pour celle de l'autre commune).
- **Mme Vanoncini** se demande si les aménagements prévus permettront de faire passer ces promenades en chemin jaune Suisse Rando. **Mme Zoller** répond que cela n'a pas fait l'objet de discussion. **Mme Zoller** n'est en sus pas certaine que les promenades allant des Granges jusqu'au pont de Russin soient des promenades entièrement Suisse Rando.
- **Mme Hutin** se demande si le Conseil municipal pourra choisir l'une des trois variantes au mois de mai. **Mme Zoller** indique qu'il y aura un vote sur le choix de l'une des trois variantes et un vote sur les accroches. **Mme Hutin** désire savoir si le Conseil municipal votera sans connaître le budget des accroches, ce à quoi **Mme Zoller** répond que le dossier n'est pour le moment pas au stade du crédit de construction (pour lequel il y aura encore un vote).
- **M. Guyot** précise que le choix qui sera proposé au Conseil municipal est un choix que l'inter commission décidera au niveau de Dardagny et Russin. Il s'agira d'une simple proposition.

Le Conseil municipal sera libre de l'accepter ou non. **Mme Hutin** en déduit que ce sont les commissions de Russin et de Dardagny qui choisiront la variante à retenir. Cette variante sera ensuite soumise aux deux Conseils municipaux. **Le président** explique que le rapport de conclusion de la commission Aménagement – Urbanisme sera soit accepté, soit refusé, soit renvoyé en commission. **M. Rausis** précise que les commissions russinoise et dardagnotte doivent pour autant se mettre d'accord sur la même variante. **Mme Zoller** précise que les deux commissions étaient d'accord à ce stade. **M. Rausis** aimerait s'assurer qu'elles proposeront la même variante, ce que **M. Guyot** confirme.

- **M. Rausis** se demande ensuite si le Canton a émis une remarque au sujet de la couverture de la passerelle. **Mme Zoller** répond que ce point n'a pas été abordé avec l'OPS. Elle précise que, comme dans toute demande d'autorisation, tous les services de l'Etat auront leur mot à dire.
- **Le président** remercie Mme Zoller et ses collègues pour leurs échanges.

#### 9. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Guyot** s'adresse à la commission Communications en se demandant ce qui explique le changement de nom et le format du journal communale. **Mme Bovy** indique qu'une explication se trouve en page 3 du numéro du mois de mars 2024. Le nom est passé de *l'Echo du Château* à *l'Allondon* parce que l'Allondon est le trait d'union de la Commune.
- **Mme Hutin** aimerait savoir si des mesures ont été décidées à la suite des ateliers sur la parcelle de La Plaine. **Le président** rapporte que la commission idoine s'est réunie et a débattu mais elle n'a pas pris de décision. En effet, seuls 3 ou 4 commissaires étaient présents. Il a donc été jugé préférable d'attendre que tout le monde soit présent au vu de l'importance du sujet. La commission se réunira à nouveau le 30 avril. Le but est de proposer des réponses en juin à propos de ces ateliers. Les documents relatifs à cette commission seront bientôt envoyés aux commissaires.

#### 10. Divers

- **Mme Vanoncini** soutient le fait de prendre des photos sur les déchets tel que proposé par Mme Bovy. Elle s'interroge toutefois sur le procédé d'envoi de ces photos. **Mme Bovy** invite les personnes à lui envoyer les photos par courriel lorsque cela les arrange.
- **Mme Vanoncini** revient sur l'annonce de la réunion pour les présidents prévue à la fin du mois d'août. Elle se demande si des dates ont été arrêtées pour les séances du Conseil municipal au second semestre 2024. **Le président** répond par la négative en ajoutant que cela sera probablement décidé au prochain Bureau.
- **Mme Vanoncini** relate qu'un piège photo a été installé au Plan du Rhône au bout de l'étang naturel vers le passage piéton. Elle se demande si ce piège a été installé par l'Etat et, si tel est le cas, quel est son but. **Mme Zoller** indique que la Commune n'était pas au courant de cette installation. **Mme Zoller** subodore que l'Etat a mis le piège pour surveiller les animaux plutôt que les humains. L'administration se renseignera auprès des services concernés.
- **M. Guyot** rappelle que la commission des Finances aura lieu le 29 avril à la mairie à 19h30 pour la présentation des comptes 2023. La commission *ad hoc* sur le règlement du Conseil

municipal aura quant à elle lieu le 13 juin prochain à la Mairie. **Mme Zoller** a envoyé des dossiers pour préparer la séance. **M. Guyot** remercie les commissaires d'en prendre connaissance. La convocation arrivera prochainement.

- **M. Guyot** évoque l'article paru dans le journal *Le Temps* le 18 avril puis repris par la RTS le même jour. **M. Guyot** précise que cet article présentait la carte cantonale de la contamination aux PFAS (polluants éternels pratiquement indestructibles qui ont des conséquences graves sur la santé des organismes vivants). La carte révèle des contaminations notamment à Dardagny où le taux de contamination aux PFAS s'élève à 2'800 nanogrammes par litre.

L'article (que M. Guyot recommande de lire) explique que différents sites sont contaminés et que les autorités communales ont été prévenues par le biais du GESDEC. L'article explique également que l'ordonnance fédérale des sites pollués admet une contamination aux PFAS en-dessous de 50 nanogrammes par litre. Or, force est de constater que le seuil de Dardagny est dépassé par un facteur de 56. **M. Guyot** aimerait savoir si la Commune a été informée de ces découvertes et, si tel est le cas, comment elle compte s'occuper de ce dossier et quelles seraient les réponses des autorités cantonales.

**Mme Zoller** confirme que la Commune a été avertie par le GESDEC avant que l'article ne paraisse dans la presse. Ces contaminations sont très supérieures aux taux admissibles parce que ces derniers ont été abaissés. Le Canton est compétent pour la gestion des sites pollués avec les propriétaires concernés. En ce qui concerne Dardagny, l'acteur principalement concerné est Firmenich. Le Canton va revenir vers la Commune quand il aura vu avec le propriétaire la méthodologie pour assainir les sites concernés.

- **Mme Röthlisberger-Couillaud** remercie les personnes qui sont venues au brunch du 14 avril (en particulier les trois membres de l'Exécutif). Cet événement a rencontré un grand succès et a récolté de nombreux retours positifs. **Mme Röthlisberger-Couillaud** suggère de le réitérer l'année prochaine.
- **M. Guyot** rapporte que des chenilles processionnaires sont présentes au niveau du trottoir de Firmenich et de l'ancienne maison de la famille Monney. **Mme Zoller** confirme que la Commune en a été informée. Pour rappel, dès que des propriétaires voient des nids de chenilles processionnaires sur leur parcelle, la législation leur impose de les détruire. La Commune écrira au propriétaire concerné. **Mme Bovy** ajoute qu'un article a été publié à ce sujet dans le journal communal comme chaque année.
- **M. Guyot** signale que l'un des plots qui servait à relier des chaînes au niveau des immeubles communaux de La Plaine a été défoncé. **Mme Zoller** annonce que la Commune en a été informée et qu'elle a fait évacuer le plot. La Commune n'a pas eu d'informations supplémentaires (il n'y a pas de caméras permettant de refacturer aux contrevenants les frais de réparation).
- **Mme Vanoncini** commente que des nouvelles caméras ont été installées à la déchetterie de La Plaine. Elle désire savoir si ces caméras ont permis d'obtenir des informations par rapport à la surveillance de ce lieu où la situation est toujours anarchique.

**Mme Zoller** rappelle que cela fait 6 ou 7 ans qu'une caméra se trouve à la déchetterie de La Plaine. La présence d'une caméra n'empêche absolument pas des personnes de mal trier. Elle permet toutefois de visionner les images et de mettre une amende administrative après

avoir retrouvé les contrevenants (souvent en lisant les plaques d'immatriculation). **Mme Zoller** invite toute personne se rendant dans un écopoint à prendre des photos en cas de débordements. À noter que les dernières amendes administratives ont toutes été payées.

- **M. Rausis** encourage les membres du Conseil municipal à passer le 3 mai au Lok'al des jeunes pour encourager l'équipe qui est très dynamique.

La parole n'étant plus demandée, **le président** lève la séance à 21h45. Le prochain Conseil municipal est prévu le 13 mai à 18h15. Il traitera notamment de l'approbation des comptes. Un repas suivra cette séance (M. Wyss fera suivre les inscriptions).

Le président



Kevin Polte

Un conseiller municipal



Gautier Rausis

Le secrétaire



Roger Wyss